

DECRET N° 94-194 du 23 Juin 1994

Chargeant Monsieur **Jean Roger AHOYO**,
Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme de l'intérim
de Monsieur Lazare KPATOUKPA, Ministre
des Travaux Publics et des Transports
pour compter du 21 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Decret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Decret N° 94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 Juin 1994, Monsieur Jean Roger AHOYO, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Lazare KPATOUKPA.

Article 2.- Le présent Decret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Juin 1994

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MTPT-MEHU 4 SGG 4 MEPR-DN 4 AUTRES MINISTERES
17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-